

38^e Conférence Mondiale du Scoutisme

PROJET DE RESOLUTION DE CONFERENCE

CENTRES SCOUTS MONDIAUX

Proposée par: Le Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence

- se référant à la Résolution de Conférence 19/05 adoptée par la 37^e Conférence Mondiale du Scoutisme
 - considérant le rapport sur "Les Centres Scouts Mondiaux et la Reconnaissance de Centres Scouts Internationaux par l'OMMS" diffusé à toutes les Organisations scouts nationales en décembre 2007
 - tenant compte du peu de réponses à ce rapport et aux propositions qu'il contient
 - consciente des risques liés à la responsabilité légale potentielle inhérente à tout programme d'accréditation de Centres Scouts Internationaux
- approuve la décision du Comité Mondial du Scoutisme de ne donner suite à aucun plan visant à introduire un programme d'accréditation de Centres Scouts Internationaux
 - approuve la proposition permettant au Comité Mondial du Scoutisme de reconnaître comme "Centre Scout Mondial" un centre scout qui répond aux besoins éducatifs au niveau mondial ou qui offre d'autres services liés à la promotion et au développement du Scoutisme et si un des cas de figure suivants s'applique:
 1. Le Centre appartient à l'OMMS, son management est responsable envers le Bureau Mondial du Scoutisme, ses activités sont intégrées dans le Plan Opérationnel Annuel et Global et le budget est approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, auquel un rapport écrit annuel est présenté. En outre, tout plan de développement à long terme, moyen terme et court terme, relatif à l'amélioration de l'infrastructure et au développement de son programme, est présenté au CMS pour consultation et information.
 2. Le Centre appartient à une tierce partie, supervisée par l'OMMS, qui a le pouvoir de la majorité dans son instance dirigeante, vote exercé sous la supervision et le contrôle du BMS. Son plan annuel est présenté pour information et conseil au Comité Mondial du Scoutisme, auquel un rapport écrit annuel est présenté.
 3. Le Centre a une pertinence historique et mondiale pour le Mouvement Scout parce qu'il a été établi par le Fondateur, le Comité Mondial du Scoutisme est représenté au conseil de l'organe exécutif et le Bureau Mondial du Scoutisme a son mot à dire dans la nomination du dirigeant du Centre. Son plan annuel est présenté pour information et conseil au CMS, auquel un rapport annuel est présenté.
 - accepte que la pertinence des Centres Scouts Mondiaux devrait aller au-delà d'un environnement scout limité. Lesdits centres devraient gagner la reconnaissance de la société (et donc son soutien) pour le service qu'ils offrent, notamment la reconnaissance de la communauté où ils oeuvrent.